

# Mémoire 11<sup>ème</sup> Chute de la Mistassini

Jacques Verrier, citoyen responsable  
17 février 2015



## La 11<sup>ème</sup> Chute et la pointe des deux Rivières

- *<La série Neuvième, Dixième et Onzième chutes sur la rivière Mistassini sont d'une exceptionnelle beauté esthétique. Chacun d'entre elles atteint une hauteur de 15 mètres et sont à une distance rapprochée les unes des autres. >*  
*(Schéma d'aménagement de développement révisé .SADR) p.278*

# Je suis contre le projet des promoteurs de la SECL

- Au niveau humain et écologique
  - 1-**Ce projet est à contresens**  
historique des analyses et  
recommandations d'une  
Commission indépendante et  
d'études du MRNF.(ref:chronologie)
  - 2-**Ce projet est contre-nature**  
concernant la sauvegarde des sites  
vierges à valeur patrimoniale et  
esthétique d'une grande Rivière  
comme la Mistassini.



## Je suis contre le projet des promoteurs de la SECL

- Au niveau politique et économique  
1-Ce projet est un projet à saveur politique, élaboré aux frais des contribuables, qui place la MRC de Maria-Chapdelaine et ses partenaires en conflit d'intérêt (juge et parti) concernant l'aménagement d'une mini-centrale à la 11<sup>ème</sup> chute.



Les 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> Chutes de la Rivière Mistassini

## Je suis contre le projet des promoteurs de la SECL

- Niveau politique et économique (suite)  
2- Après l'échec de 2002 et celui de 2012, annonçant un moratoire et la fin du programme, les partenaires persistent à vouloir faire la 11ème Chute en assumant une augmentation de 8-10 millions sur le coût initial ainsi que des frais avant construction de 3 à 4 millions. Ils ne veulent pas reculer et ont refusé les compensations offertes en 2012, et ce à des fins politiques.





# On est loin du Maîtres chez nous ! 1

- La question fondamentale **aujourd'hui**, est que la réalisation de cette centrale hydroélectrique se fera dans un endroit identifié par le partenaire MRC de Maria-Chapdelaine comme < **essentiel à la préservation du patrimoine naturel** > (SADR,7.6.2) et que malgré le 3\$ millions investis par les contribuables à ce jour, le tout ne semble pas bien s'arrimer aux objectifs de protection de l'environnement et de développement récréotouristique ( Plan récréotouristique réalisé à la dernière minute).







# Filière bois ou Filière Énergie?

Retombées locales comparatives vingt ans Filière bois vs projet 11ème Chute Filière Énergie

Filière BOIS ex: 1985-2005 CFG	Opérations vingt ans	Opérations Annuelles
Emplois directs créés	400 emplois / année	400-500 emplois
Masse salariale totale	85 millions	4-4,5 millions\$/année
Chiffres d'affaires 1985-2005	180 millions	20 millions
Filière hydroélectrique- mini centrale	Construction	Opérations annuelles
Emplois directs créés	100 emplois sur deux ans	1 emploi permanent
Masse salariale totale	18 590 586 \$	206 614 \$
Chiffres d'affaires 2016-2036	155 millions	6-7 millions

## On est loin du Maîtres chez nous ! 2

1-Le principal problème actuel des promoteurs dits communautaires de la mini-centrale sur la 11<sup>ème</sup> Chute est tout simplement qu'ils se sont trompés de FILIÈRE et que leur choix à titre de producteur hydroélectrique en termes de ressources renouvelables n'a rien d'innovant bien au contraire. Les investisseurs seront **locataires** pendant un premier 20 ans et peut-être un autre vingt ans si le Gouvernement ou Hydro-Québec reconduisent un autre contrat d'achat, et la centrale elle, payée et financée par les contribuables, sera retournée au Gouvernement ou à Hydro-Québec après 40 ans et peut-être avant?).



## On est loin du Maîtres chez nous ! 3



2-Les promoteurs sont prêts avec conviction selon les règles de l'art à détruire un site exceptionnel pour créer un seul emploi. Ils ont été aveuglés par l'appât du gain et le discours sur *< les aspirations locales et régionales pour définir au nom des citoyens l'idéal vers lequel le milieu devrait se porter >*. Il s'agit de leadership d'élus et de fonctionnaires qui souvent n'ont aucune base entrepreneuriale ni connaissances en hydroélectricité favorisant ainsi le paiement d'honoraires très dispendieux à des firmes d'ingénieurs-conseils et aux 'faiseux' de barrages qui suivent en laissant des miettes aux locaux ( le bruit ou la pollution sonore permanente, la poussière, le dynamitage, un paysage harmonisé et naturel ?? et surtout un seul emploi à temps partiel?)

# Étranges transactions et conflit sur servitudes pour un projet hydroélectrique sur un site vierge entouré de propriétés privées.

- L'implantation d'une mini-centrale en milieu municipalisé et sur propriétés privées est de fait un handicap supplémentaire au projet.
- La transparence n'est pas évidente car la MRC a dû modifier en 2011 son schéma d'aménagement bien après l'avis de projet déposé et daté du 23-12-2009, allant ainsi à l'encontre de ses orientations.
- Les droits et les cessions de servitude sur des propriétés affectées par la future centrale sur la 11<sup>ème</sup> Chute ne sont pas claires et ont été l'objet de mésestimes et de spéculations entre 1998 et 2013. De plus, une <ENTENTE> n'a pas été divulguée à la Commission.



# Une photo vaut mille mots

Chute Blanche telle qu'elle apparaissait en 1977: ( ref. ANQ)



Une mini-centrale dans la MRC de Maria-Chapdelaine **avant** la réalisation.<sup>13</sup>

Une photo vaut mille mots



Une mini-centrale dans la MRC de Maria-Chapdelaine **APRÈS** la réalisation<sup>14</sup>

# Un modèle de développement économique dépassé et arbitraire! (Une vision de LOCATAIRE)

- Les profits sur 20 ans présentés à la Commission ont été surestimés en ne tenant pas compte de l'augmentation du coût de réalisation du projet et du coût actualisé de planification et en figurant à la baisse les % de taux d'intérêts des prêts. (Surprise! du profit à l'an 1)
- Les revenus sont dûs au marché captif impliquant un seul acheteur.
- La distribution s'effectuera aussi dans un réseau captif.
- Le 5 février 2013, l'ex-Ministre Ouellet affirmait épargner 24 millions par année par l'annulation de six projets en confirmant ceci:

**<pour chaque million de revenus tirés de ces petites centrales par les communautés, il en coûtait quatre millions à Hydro-Québec.>**





## Une structure de SEC n'est pas une structure d'entreprise communautaire.

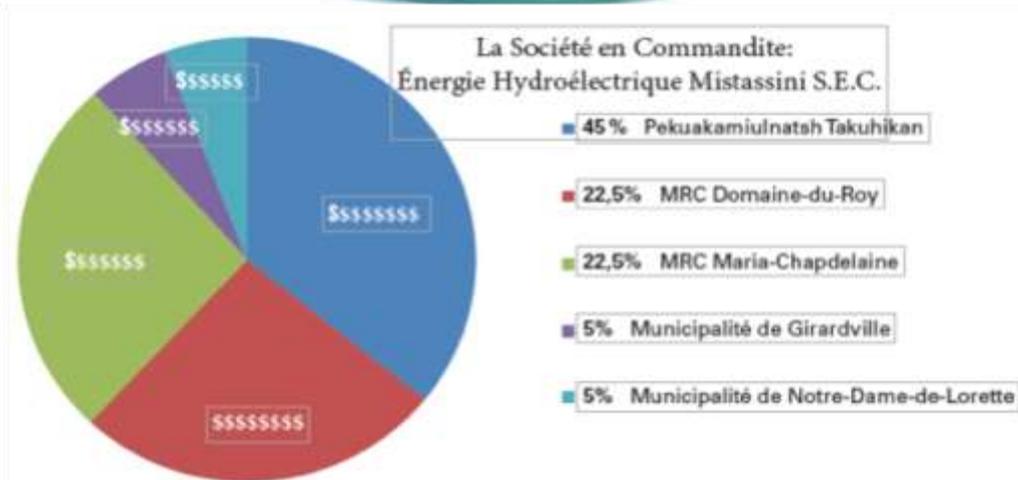
- **1991-1996** : Hydro-Québec et, indirectement, les contribuables qui ont assumé l'ensemble de ces **pertes** engendrées par la production privée, alors évaluées à plus **de 180 millions** de dollars entre 1991 et 1996 (Blain,2001;Poirier,2001).
- **De 2013-2020**: Les importants surplus d'électricité avec lesquels Hydro-Québec est aux prises sont entièrement imputables aux achats que lui a imposés par décret le gouvernement Charest (2009). **Les pertes seront de 1,5 milliards** d'ici 2020.

Donc, les achats d'électricité à perte pour Hydro seront payés par les contribuables.

Il n'y a qu'en politique qu'une perte pour l'État peut devenir un profit communautaire.

- **Une manière pour l'État et son ministère de s'appropriier des sites vierges de production à long terme sous le couvert de l'acceptabilité sociale.**

**( par des locataires du milieu ).**



# Annexe et documentations

- Chapitre un
- Chapitre deux
- Chapitre trois
- Informations et documents supplémentaires

